L'orage de la nuit de mercredi à jeudi

DANS LA RÉGION

Au cours de l'orage qui a déferlé jeudi matin, pendant près de deux heures, sur la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, la foudre est tombée sur divers points du territoire, mais heureusement sans causer d'accidents de personne.

Les trombes d'eau et de grêle qui sont tombées, ont causé bien des dégâts aux cultures et principalement dans les jardins.

A ROUBAIX

Le fluide électrique est tombé sur la cheminée de l'habitation de M. Clabaut, 34, rue Richelieu, occasionnant des dégâts à la toiture de l'immeuble.

D'autre part, les quartiers du Galon-d'Eau et des Trois-Ponts, où se réunissent les égouts avant de se déverser dans l'Espierre, ont été inondés. Les pompiers ont été occupés pendant plusieurs heures à vider l'eau qui remplissait de nombreuses caves.

A CROIX

La foudre est tombée chez M. Boute, horticulteur, demeurant rue Jean-Jaurès, 176. La vérandah de l'habitation a été sérieusement abîmée, ainsi qu'une partie du mur. Les dégâts sont assez élevés.

D'autre part, la haute cheminée de l'usine Holden, qui mesure près de 100 mètres, a été le point de mire de nombreuses décharges électriques. Grâce à son paratonnerre, aucun accident n'est survenu.

Signalons encore que les usines importantes situées sur le territoire de Croix-Wasquehal firent fonctionner leurs sirènes afin d'alerter leurs pompiers, qui se tinrent ainsi prêts à pallier au moindre danger d'incendie.

A WATTRELOS

Au cours du violent orage qui a éclaté dans la nuit du 18 au 19 juin, la foudre est tombée sur la ferme Bossut-Liagre, au hameau du Paradis, n'occasionnant que des dégâts matériels peu importants.

A HEM

La foudre a détérioré légèrement la cheminée d'une maison ouvrière, rue de Beaumont. Quelques briques sont tombées sur la chaussée. On ne signale aucun accident de personne.

A TOURCOING

Chez M. Charles Deckinne, demeurant 289, boulevard Industriel, des briques de la cheminée se sont détachées et sont tombées dans la vérandah, provoquant quelques dommages mobiliers peu importants.

A MARCQ-EN-BARŒUL

La foudre est tombée sur l'habitation de M. Louis Blaere, rue Raymond-Derain, et occasionna des dégâts à la cheminée et au plafond du premier étage. Elle tomba également sur un bâtiment de l'école de Rouges-Barres, endommageant également la cheminée.

Tout se borne à des dégâts matériels.

A BONDUES

La foudre est tombée sur l'ouvroir Notre-Dame de Lourdes, et y a démoli en partie une cheminée.

A RONCQ

On signale que le tonnerre est tombé en divers endroits :

Dans une prairie dépendant de la ferme de M. Victor Casier, rue de la Vieille-Cour, et y a détruit deux arbres.

Les lignes téléphoniques et télégraphiques ont beaucoup souffert, et toutes les communications avec les localités voisines étaient interrompues.

Un curieux effet de la foudre

Au hameau du Dronckaert, la foudre est tombée sur les maisons situées aux deux extrémités d'une rangée, appartenant à M. Joseph Deltour-Devos, n'y causant que peu de dommages. Dans l'une d'elles, habitée par M. Flévet, cabaretier, on signale un curieux effet du fluide. La foudre tombant sur le support de fils téléphoniques placé sur le toit de la maison, a pénétré dans la chambre de M. et Mme Flévet. Sur la muraille, et au-dessus du lit des époux, se trouvait appendu un chapelet, souvenir d'un pèlerinage à Lourdes. Le fluide a suivi le contour du chapelet, puis est sorti, en creusant un trou derrière la croix, après avoir brisé celle-ci. M. Flévet, qui était couché, n'a rien ressenti.

Un accident, consécutif à l'orage, s'est produit, place de la Gare, chez M. Victor Maes, cabaretier. En rejoignant sa famille qui, prise de peur, s'était réfugiée dans la cave de l'habitation, M. Maes est tombé sur un tas de bouteilles et s'est grièvement coupé au pied gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Béal, qui lui a prescrit un mois de repos.

A LILLE

Plusieurs habitations des rues Mercier et Meurein ont eu à souffrir de la foudre, qui occasionna des dégâts aux toitures et aux cheminées.

Dans le reste du département

Dans le Douaisis, comme aussi dans le Cambrésis, l'orage a été également très violent.

Une pluie diluvienne, à laquelle se mêlaient par instants d'assez forts grêlons, tomba plusieurs heures durant, et inonda littéralement toute la campagne. La terre ne parvenant pas à absorber une telle quantité d'eau, des ruisseaux se formèrent à travers les champs, qui ravinèrent le sol, déracinant les récoltes sur leur passage.

Les terres situées en contrebas des pentes, furent inondées et l'on nous signale qu'aux environs de Caudry et de Beauvois-en-Cambrésis, des champs de pommes de terre et de betteraves ont disparu sous les eaux accumulées au bas des coteaux.

DANS LA RÉGION PARISIENNE

Paris, 19 juin. — Alors qu'à Paris on ne remarquait rien d'anormal dans la température, la pluie, le tonnerre et la grêle faisaient rage dans les localités de la banlieue où l'on signale d'importants dégâts.

UNE TEMPETE DE GRELE DANS LE LOT

Souillac, 19 juin. — Cette nuit, un orage de grêle d'une grande violence, s'est abattu sur Souillac et a sévi sur un rayon de dix kilomètres.

Pendant une demi-heure, la grêle a fait rage, hâchant littéralement les récoltes.

EN BELGIQUE

L'orage qui a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi ne s'est pas borné, tant s'en fait, à l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. Il a sévi également et d'une manière très violente en Belgique et particulièrement dans la région du Courtraisis où l'on signale de graves dégâts.

A MOUSCRON

La foudre est tombée sur la cuisine de l'habitation de M. Vanneste, au Saint-Ackaire, près de la chapelle de ce nom et y a occasionné quelques dégâts.

A COURTRAI

Une grange de 50 mètres sur 40, située chaussée de Menin, près du cimetière Saint-Jean, appartenant à M. Arthur Vanzieuwenhuyse, industriel et marchand de lin, demeurant rue de Mouscron, a été détruite de fond en comble par un incendie qu'avait provoqué la foudre.

A LAUWE

On nous annonce que deux fermes ont été détruites au cours de la nuit par la foudre. Les dégâts sont assez importants.

Des milliers de kilos de lin et des instruments n'ont pas échappé au désastre.

A LENDELEDE

L'habitation de M. Camille Vanquaethem, demeurant rue de la Chèvre, a été de même la proie des flammes. Il y a assurance.

A EMELGHEM

La ferme des enfants Demeester a été détruite par la foudre, de même les étables de la ferme des enfants Grendel; du bétail a été anéanti par les flammes.

A SWEVEZEELE

Le fermier M. Constant Vandewalle a eu sa ferme et les dépendances de celles-ci anéanties par le feu. Seul, le bétail a pu être sauvé.

A TEMPLEUVE

La foudre est tombée en plusieurs endroits, notamment sur un immeuble situé au Trieu de l'Errile, et occupé par M. et Mme Meurisse-Carrette. Au hameau du Hautrue, la foudre est tombée également sur l'habitation de M. Xavier Dumortier, où un commencement d'incendie s'est déclaré. M. Dumortier, aidé de ses voisins, eut tôt fait de se rendre maître du feu.

Cet orage fut suivi d'une pluie diluvienne, très nuisible aux récoltes. Les lins en pleine végétation ont surtout souffert, et les plantations de tabac sont gravement compromises. Les rues du centre formaient de véritables torrents, les égouts n'arrivant pas à écouler l'eau assez rapidement.

LES ORAGES CONTINUENT

A PARIS

Paris, 19 juin. — Vers 22 h., un orage des plus violents, accompagné de tonnerre et d'éclairs, s'est déchaîné sur la capitale. A minuit trente, la pluie tombait encore à torrents.

DANS LA SARTHE

Le Mans, 19 juin. — Un orage mêlé de grêle a causé d'importants dégâts dans la Sarthe, et particulièrement dans le canton de Commoy.

DANS L'EURE-ET-LOIR

Chartres, 19 juin. — Au cours d'un violent orage survenu à Montreuil, près de Dreux, deux ouvriers agricoles ont été foudroyés.

Le Parti républicain démocratique et social

considère comme démissionnaires ceux de ses membres qui ont voté contre M. Millerand

Paris, 19 juin. — Le Comité directeur du Parti républicain démocratique et social (Parti Carnot-Jonnart) réuni sous la présidence de M. A. Ratier, a adressé à M. Millerand l'expression de sa respectueuse gratitude; il a voté des félicitations à MM. Ratier, Reibel, P.-E. Flandin pour leur rôle courageux dans la crise récente.

Le Comité interprète l'attitude des députés adhérents au Parti qui se sont associés à la motion anticonstitutionnelle du cartel des gauches contre le chef de l'Etat, comme impliquant leur démission du Parti. Des regrets seront exprimés à ceux qui se sont abstenus.

Les députés adhérents sont invités à poursuivre la fusion avec les groupes connexes.

LA PENSION DES MUTILÉS PRISONNIERS de GUERRE

Paris, 19 juin. — Aujourd'hui a été déposée sur le bureau du Sénat une prpoosition de loi de M. Pasqual, sénateur du Nord, tendant à compléter l'article 3 de la loi du 31 mars 1919, en ce qui concerne le point de départ légal de la pension des mutilés prisonniers de guerre.

LE GRAND HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ paraîtra demain samedi.

Le crime d'Emmerin

DARTOIS DÉCLARE FAUSSES les assertions de son amie

ELISA LEGRAND fait choix d'un défenseur

Dans la journée de jeudi, Me Tellier, avocat de l'assassin des chauffeurs d'autos, a mis son client au courant des déclarations qu'a faites au juge, Elisa Legrand, son amie. Dartois s'est montré stupéfait et a aussitôt demandé une confrontation, s'élevant énergiquement contre ces assertions : « Je ne comprends pas qu'Elisa ait pu inventer de telles choses, a-t-il dit : c'est une histoire qui ne tient pas debout, elle s'écroulera comme un château de cartes, dès qu'on me mettra en présence de mon amie. »

Dartois a vivement insisté auprès de son avocat pour qu'il demande à M. Rejou, juge d'instruction, de provoquer cette confrontation et les explications qu'il désire fournir.

Nous avons dit qu'Elisa Legrand avait reçu la visite de sa mère. A la suite de cette entrevue, cette dernière s'est rendue chez Me Philippe Kah et l'a prié de défendre sa fille. Me Kah a accepté.

On sait que la police aurait découvert le repaire du recéleur qui acheta à Dartois l'auto 1641-D-3, volé par l'assassin au malheureux chauffeur lillois Lescure. Cette individu, dont nous tairons le nom pour le moment, contrairement à ce qu'on a dit, n'est pas arrêté. Mais toutes indications ont été données à la police belge par le parquet de Lille, aux fins de mettre la main sur cet homme, qui se serait procuré la voiture pour une somme de 3.000 francs.

Quoi qu'il en soit, les renseignements donnés par Elisa Legrand sur l'identité de l'acheteur de l'auto du crime manquant quelque peu de précision, il faudra que la police des deux pays procède avec doigté et prudence, pour ne point faire planer de regrettables suspicions sur des commerçants qui ne sauraient, en aucune façon, être mêlés à cette grave affaire.

Tout fait espérer cependant que d'ici quelques jours, la lumière entière sera faite à cet égard. Il restera à établir si l'acheteur a été de bonne foi ou s'il a été, comme on est porté à le croire, un recéleur coupable et, par conséquent, complice du crime de Dartois.

LES NOUVEAUX TARIFS DE CHEMINS DE FER

LES BILLETS DE FAMILLE

Les dispositions prévues pour les billets de famille ont été améliorées de manière à permettre aux familles de profiter du tarif à partir de 400 kilomètres aller et retour. En outre, la définition de la composition des familles a été étendue de manière à comprendre un plus grand nombre de personnes. Il est, d'ailleurs entendu que le tarif ainsi amendé entrera en vigueur incessamment, afin de jouer au cours des prochaines vacances.

UNIFICATION DES TARIFS D'ABONNEMENT

Le tarif des abonnements ordinaires a donné lieu à une nouvelle discussion. Le Conseil a maintenu son avis précédent, favorable à l'unification des abonnements sur tous les réseaux, sur les bases déjà adoptées. Toutefois, un régime spécial sera appliqué à la banlieue parisienne et aux banlieues de certaines grandes lignes.

LES ABONNEMENTS DE TRAVAIL

Les abonnements de travail ont été également soumis à l'examen du Conseil, qui a adopté un nouveau tarif comportant un relèvement de 50 p. 100, ce qui ne représente, par rapport au tarif d'avant-guerre, dit le communiqué du ministère des Travaux publics, qu'une augmentation de 75 p. 100, de beaucoup inférieure à celle qui a été réalisée pour les autres moyens de transports locaux.

Informations parlementaires

LES MEMBRES DES GRANDES COMMISSIONS

Voici les propositions remises par différents groupes pour les commissions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES. — Le Groupe radical et radical-socialiste a désigné: MM. Malvy, Archimbaud, Klotz, Bonnet, Schmidt, Henry Simon, Ducos, Lamoureux, Nogari, Deyris; suppléant, M. Bezarnaulds.

Le Groupe républicain socialiste a désigné: MM. Pierre Remeil, Violette et Candace.

Le Groupe socialiste (S.F.I.O.) a désigné: MM. Vincent Auriol, Bedouce, Blum, Compère-Morel, Locquin, Moutet, Renaudel et Alexandre Varenne.

Le Groupe de la gauche républicaine a désigné: MM. Bouilloux-Lafont, de Chappedelaine et Fallières.

Le Groupe de la gauche républicaine démocratique a désigné: MM. Barety, Bokanowski et Landry.

Le Groupe de l'union républicaine a désigné: MM. Seret, Bonnefous, Prevet, de Monicault, Georges Ancel, de Tinguy du Pouet, Louis Dubois et Desjardins.

Le Groupe des républicains de gauche a désigné: MM. Adrien Dariac, Georges Bureau, Piétri.

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES. — Le Groupe radical et radical-socialiste a désigné: MM. Milhaud, Franklin-Bouillon, Yvon Delbos, Margaine, Eugène Lautier, Emile Borel, Emmanuel Chaumié, Berthod, Bastid, Binet; suppléant, M. Escoffier.

Le Groupe de la gauche radicale a désigné: MM. Daniélou, Loucheur et Plaisant.

Le Groupe républicain de gauche a désigné: MM. Georges Leygues, Bygnon et Sibille.

COMMISSION DE L'ARMÉE. — Le Groupe radical et radical-socialiste a désigné: MM. Accambray, de Chammard, Guilhaumont, Girod, Jouffrault, Millet, Ossola, Camille Picard, Paul Bernier, Saget.

Le Groupe de la gauche radicale a désigné: MM. Abramy, Tranchant, Fringant.

Le Groupe des républicains de gauche a désigné: MM. Ignace, le commandant Brocard et M. Dessein.

LE RETABLISSEMENT DU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT. — Le projet de loi rétablissant le scrutin d'arrondissement sera vraisemblablement déposé sur le bureau de la Chambre, au début de la semaine prochaine.

Quelques sièges supplémentaires non attribués pourront être affectés à certains groupes ayant les plus forts restes après la répartition primitive. Les candidats désignés par les groupes seront proclamés élus le 27 juin courant après la publication faite à l'« Officiel » trois jours avant, et s'il n'y a pas d'opposition aux désignations ainsi faites.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS PROSCRIT EN TURQUIE

Londres, 19 juin. — On mande de Constantinople que le commissaire de l'instruction publique a ordonné que l'enseignement de la langue française fût, désormais, remplacé par celui de l'hébreu et du turc dans toutes les écoles de l'alliance israélite.

LE TRAVAIL DE NUIT DANS LA BOULANGERIE

A l'issue d'une réunion qu'a tenue à Lille, dimanche dernier, la section des ouvriers boulangers du Comité régional et intersyndical des syndicats de l'alimentation de la première région de France, il a été décidé d'envoyer au ministre du Travail, un ordre du jour réclamant le maintien de la loi du 28 mars 1919, réglementant le travail de jour dans la boulangerie.

Cet ordre du jour est signé des délégués des syndicats de Tourcoing, Hallu'in, Caudry, Denain, Amiens, Roubaix, Marcq-en-Barœul, Valenciennes et Lille.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, VENDREDI 20 JUIN :

Aujourd'hui, saint Sylvère; demain, Eté.
172e jour de l'année.
Soleil: Lever à 4 h. 49; coucher, à 20 h. 55.
Lune: Plein du 16: dernier quartier le 23.
Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance:
15 h., local de la Goutte de Lait.
De 17 à 19 h., au « Journal de Roubaix », concert par T.S.F.

Les grandes fêtes de Roubaix

(15, 16 ET 17 AOUT)

La Fédération des Syndicats commerciaux détaillants de Roubaix nous prie d'insérer ce qui suit :

La Fédération des Syndicats commerciaux détaillants de Roubaix et ses cantons et le Syndicat des Débitants de boissons demandent à tous les commerçants, et principalement aux restaurateurs, aubergistes et débitants de boissons, de bien vouloir s'entendre avec le Comité des fêtes de leur quartier respectif, à seule fin de recevoir dignement les sociétés et les visiteurs qui viendront nombreux.

En effet, 300 sociétés participeront à ces fêtes et seront réparties à raison de 30 par quartier.

Chaque Comité en respectant des directives générale de la fête, pourra répartir ces sociétés au mieux des intérêts du quartier qu'il représente.

Vu l'affluence prévue il est indispensable que tous ceux qui peuvent nourrir et loger pendant ces trois jours, s'adressent de suite à leur Comité de quartier; il faut également que tous assistent à la réunion des commerçants de leur quartier, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation et à la parfaite répartition de nos hôtes dans les quartiers qui leurs seront désignés.

Nous comptons que tous les commerçants comprendront leur rôle et qu'ils auront à cœur d'aider leur Comité dans cette grande tâche qu'ils ont entreprise.

Pour tous renseignements s'adresser aux Comités ou au président du Syndicat des débitants de boissons, 10, place de la Liberté, Roubaix.

L'enseignement physique dans les lycées et collèges

L'Académie de Médecine a été chargée de donner son avis autorisé sur l'important problème de l'éducation physique dans les Lycées et Collèges. Elle s'est adressée à son tour aux médecins spécialisés les mieux qualifiés pour l'aider dans cette tâche. Parmi eux, nous avons le plaisir de voir le docteur Diffre, notre distingué confrère, auquel nous avons demandé de vouloir bien réserver au « Journal de Roubaix » la primeur de son rapport.

A la Maison des Familles

Vente-exposition au profit de la cause de Bernadette Soubirous

Une exposition d'ouvrages et de souvenirs de Bernadette sera ouverte à la Société des Familles, 45, rue de Lille, les 10 et 21 juin, de 10 h. à midi et de 14 à 18 h., au profit de la cause de la Vénérable.

Les infirmières de Lourdes, les organisatrices de cette vente, font appel à la sympathie du public en faveur de la Vénérable de Lourdes, à cette occasion, et sollicitent instamment leur visite.

Par suite de cette vente, la distribution des livres à la bibliothèque de Saint-Michel ne pourra avoir lieu.

A LA « MUTUELLE NADAUD ». — L'assemblée générale statutaire aura lieu dimanche prochain 22, à 10 h., à l'Alhambra (ancienne Salle Sainte-Cécile), 23, rue Saint-Georges, sous la présidence de M. Fernand Motte, président d'honneur.

Cette réunion a une grande importance, et les sociétaires sont instamment priés d'être présents à l'heure exacte.

HALLE FLIPO. — Beurre fin, 11 fr.; extra, 14 fr. Café, 13 fr. Hollande gras, 10 fr.; vieux, 12 fr. Margarine, 6.50. Biscuits, 7 à 9 fr. 62706d

M. BAUWENS informe ses clients de la dissolution de la Société Bauwens et Vandame, et qu'il continuera seul son commerce. 62733d

SUCCÈS UNIVERSITAIRE. — Nous apprenons que M. Lucien Pinguet, licencié ès-sciences, professeur au Collège du Quesnoy, vient de soutenir brillamment devant la Faculté des Sciences de Lille, une thèse de chimie « Sur les complexes du mercure » qui lui a valu la mention « très bien » et les félicitations du jury. Nos plus sincères félicitations.

SOLDE EXTÉRIEUR descentes de lit, coupons lino et toile cirée. Cie des Tapis, 10, rue du Vieil-Abreuvoir. 62760

LA SOCIETE L'« ANCIENNE » FÊTE SES SUCCÈS A CLERMONT-FERRAND. — Mercredi, à 20 h. 30, eut lieu dans le local de la société, 8, rue du Grand-Chemin, une réception toute intime pour fêter les magnifiques succès remportés par la société l'« Ancienne » au concours de Clermont-Ferrand.

Devant la section assemblée, M. Léon Cuvelle, président, prit la parole. Il félicita d'abord les gymnastes pour le travail qu'ils fournirent, pour la discipline et la bonne tenue qu'ils observèrent. Ses plus vives félicitations et remerciements allèrent ensuite à M. Vroman, qui aidé de M. Bayard, avait mené au succès cette section. Il félicita également MM. Manies et Leman qui lui assurèrent le logement et la nourriture.

M. Léon Cuvelle présenta ensuite M. Lejeune, le nouveau chef, qui aidé de M. Vandevoorde continuera à faire triompher la belle section de l'« Ancienne ».

M. Maniez donna ensuite lecture d'une lettre de félicitations de M. Lebas, député-maire de Roubaix.

Un souvenir fut ensuite offert à MM. Vroman et Bayard et on leva son verre à la prospérité toujours croissante de la société l'« Ancienne ».

BOCK MEYERBEER. *Le plus appétissant.* 739

SEUL un plat de lentilles préparées à l'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX a pu décider Esali à vendre son droit d'aînesse. 62744d

LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS tiendra son assemblée générale du deuxième trimestre, dimanche 22 juin, à 11 h., en son local, Café Pandore, sous la présidence d'honneur de M. Jules D'Halluin fils, vice-président d'honneur. Cette réunion sera suivie d'une très intéressante conférence sur « l'impôt sur les salaires », par Me Gœthals, avocat, vice-président de la société.

Les jeunes sous-officiers récemment libérés sont tout spécialement invités à assister à cette réunion.

SOYEZ EXIGEANTS. — Pour obtenir le vrai remède des maladies dues aux glaires et à la bile (Rhumatismes, Asthme, Foie), exigez l'Elixir Antiglaireux du Dr GUILLIÉ (vérifiez bien l'orthographe). Le flacon 9 fr. 62747

CONFERENCE PAR M. LE CHANOINE DELSAUX. — Aujourd'hui vendredi, à 20 h., en l'église Saint-Jean-Baptiste, M. le chanoine Delsaux, l'éminent orateur toujours si goûté donnera une conférence des plus intéressantes sur l'histoire de l'Eglise. Cette conférence est réservée aux hommes et aux jeunes gens.

NOUS APPRENONS LA MORT de Madame Veuve Féride-Huvenne, née Augustine Leplat, décédée à Roubaix, le 19 juin. Ses funérailles auront lieu samedi à 2 h. 30, en l'église Sainte-Elisabeth.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Pompes Funèbres Générales, 49, rue Sébastopol. Tél. 3.06 et 13.59. 62778d

UN ECOLIER SE FRACTURE LE BRAS EN TOMBANT. — Un écolier, Charles Dedecker, 12 ans, demeurant rue de Lille, cour Fauvarque, est tombé accidentellement jeudi matin, vers 11 h., Grand'Place. Dans sa chute le jeune garçon s'est fracturé le bras gauche et a été conduit au poste central de police où sa mère est venue le chercher peu de temps après.

BANDAGES EXTRA SOUPLES. — Pourquoi faire des transformations coûteuses aux camions alors que vous trouvez aux Etablissements Automobiles Clarisse et Dujardin, 98, rue Winoc-Chocqueel, Tourcoing (Téléph. 2.41), des bandages EXTRA SOUPLES, marques DUNLOP, HUTCHINSON, à des prix très avantageux. Montage immédiat et gratuit. Consultez-les. 59025

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A l'usine la Société Anonyme du Fontenoy, M. Jean Osterlynck, 60 ans, manœuvre, demeurant à Roubaix, rue Saint-Jean, 18, s'est fait mal au pied gauche au cours d'une démolition, il en est résulté une forte entorse péronné tarsienne gauche, fracture de la malléole externe. Un mois de repos.

— Chez M. François Van Lancker, M. Gérard Vreye, 18 ans, demeurant à Meulebeke (B.), a eu d'orteil du pied droit écrasé par un wagonnet, il en est résulté contusion-plaie par éclatement, 1er orteil pied droit. 20 jours de repos.

Affections de la Peau

Les souffrances provenant de maladies de la peau peuvent être évitées en employant à temps la Pommade Cadum. Elle arrête immédiatement les démangeaisons, calme et guérit toute irritation ou inflammation de la peau. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, eruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, coupures, plaies.

CROIX

UN CHARRETIER TOMBE DE SON VÉHICULE — Passant avenue Hannart, jeudi, vers 16 h. 45, un charretier au service de la maison Lepers-Delourme, de Wasquehal, M. Edouard Corbet, 37 ans, demeurant rue Faidherbe, 6, à Wasquehal, est tombé de son véhicule et a eu les jambes prises sous les roues. Des contusions aux pieds et à la cuisse gauche entraîneront un repos de trois semaines.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Aux Machines Agricoles, M. Achille Dedonker, 19 ans, travaillant à la scie circulaire, a eu un doigt de la main gauche coupé et diverses autres contusions aux autres doigts. Un repos assez long sera nécessaire. — Aux mêmes établissements M. Antoine Bonnet, 37 ans, s'est brûlé à la main gauche. 15 jours de repos.

RHUMATISMES ARTHRITES, GOUTTE, SCIATIQUE NÉVRALGIES INTERCOSTALES

Tant qu'il a fallu combattre les rhumatismes, la goutte, la sciatique, les lumbagos, douleurs intercostales et les névralgies avec des pommades ou des cotons préparés dont l'action était nulle, ou encore par des potions et pilules dont les principes actifs détruits par la digestion n'atteignaient pas suffisamment les points ou siégeaient le mal et la douleur, le médecin était à peu près désarmé.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même, et beaucoup de cas fort graves considérés souvent comme incurables peuvent être guéris par une nouvelle médication merveilleusement énergique dont l'efficacité provient de ce que le médicament actif est porté sous la peau à l'endroit précis où se fait sentir la douleur, de façon à combattre le mal là même où il faut l'atteindre, c'est-à-dire au point précis où il cause la souffrance. C'est ainsi que le médicament pénètre directement dans la jointure douloureuse elle-même.

Ce traitement s'applique aux articulations du cou, de l'épaule, du coude, du poignet, des doigts, de la hanche, des genoux, des pieds, etc. On peut ainsi arriver à rendre leur souplesse aux muscles et il devient possible à des malheureux malades de recouvrer l'usage normal des membres dont ils ne pouvaient plus se servir depuis longtemps.

C'est à ce traitement que le Dr Hécler doit les splendides résultats obtenus à l'Institut Anti-Arthritiques installé à Lille, 67, rue Barthélémy-Delespaul. Le traitement n'est nullement douloureux, chaque application ne demande que quelques minutes et il n'exige aucun régime spécial.

Les malades guéris disent tous les jours leur reconnaissance ; en voici des exemples:

TERRIBLES NÉVRALGIES GUÉRIES EN 5 APPLICATIONS

« Mon cher Docteur, je souffrais de névralgies faciales à devenir fou, avec des crises « qui me lançaient » dans tout le côté gauche de la tête et de la face. J'étais pris par ces crises 25 à 30 fois par jour et pendant ce temps-là je ne pouvais bouger ni causer. A la première piqûre que vous m'avez faite je sentais le mal partir pendant le temps même que vous la faisiez. J'ai tant souffert que je ne puis vous l'exprimer. Je vous ai une reconnaissance infinie que ne ne puis pas exprimer non plus. Je suis venu vous voir cinq fois mais après la première fois le gros du mal était parti. Depuis, je n'ai plus rien senti. Je pense donc que je suis bien guéri. Je n'ai pas hésité à venir de mon village pour vous apporter avec cette lettre toute ma reconnaissance. Signé: Louis VERVAEKE, sabotier, à Verlinghem, près Péronchies (Nord) ».

SOUFFRANT DEPUIS 15 ANS DES GENOUX ET DE LA HANCHE IL EST RAPIDEMENT GUÉRI

« Depuis 15 ans, je souffrais d'arthrite rhumatismale dans les deux genoux et la hanche gauche. Je passais bien des nuits à souffrir. La marche était devenue bien difficile et douloureuse et j'étais souvent dans l'impossibilité de monter ou descendre les escaliers. Les genoux n'étaient pas gonflés, on n'y voyait rien, mais ils craquaient. Ce rhumatisme de la hanche m'obligeait souvent à recourir à quelqu'un pour mettre mes chaussures. Depuis le 10 mars environ, je me suis senti bien guéri et n'ai été repris par aucune douleur. J'ai maintenant toute ma souplesse dans la hanche et dans les genoux qui ne craquent plus du tout. Je travaille à genoux sans plus me fatiguer. Il y a un « rude » changement et je suis bien content d'être venu vous trouver. Je vous assure de toute ma reconnaissance. — Signé: Henri SANSEN, Maison Provisoire, 39, Erquinghem-sur-la-Lys (Nord) ».

Le prix de la consultation est de 10 francs. L'Institut reste ouvert le dimanche matin.

Prendre le car L à la Grand'Place et descendre rue Barthélémy-Delespaul : l'Institut est en face.

L'Institut sera fermé exceptionnellement l'après-midi du lundi 23 juin.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Au tissage Louis Willem Mme Marie Wattel, 32 ans, ouvrière, a été blessée à la main gauche, 15 jours de repos. — A la teinturie Hannart frères, un ouvrier, Georges Eucheverry, 24 ans, s'est fait une plaie contuse à la jambe gauche, en heurtant le bord d'un bac. M. le docteur Teychene lui a prescrit un repos de 12 jours.

WATTRELOS

Messe de prémices de M. l'abbé Henri Clarisse

Hier, jeudi, à 10 heures, en l'église Saint-Maclou, a été célébrée la messe de prémices de M. l'abbé Henri Clarisse, du séminaire académique de Lille.

La Grand'Place, les rues Jean-Jaurès et Saint-Joseph, avaient été richement décorées pour la circonstance.

Le cortège qui devait escorter le nouveau prêtre, se forma rue Jean-Jaurès, face à l'habitation de M. et Mme Clarisse-Grimonprez, parents du nouveau prêtre.

La cérémonie religieuse se déroula au milieu d'une affluence considérable. MM. les abbés Avrin, professeur au séminaire d'Haubourdin, et Fermeaux, du séminaire Académique de Lille, remplissaient respectivement les fonctions de diacre et de sous-diacre. M. le chanoine Bonnet, doyen de Saint-Maclou, assistait le nouveau prêtre.

La Chorale Saint-Maclou prêtait son concours. Après l'évangile, M. l'abbé Lerique, curé de Douchy, parla de la dignité du prêtre et des beautés du sacerdoce.

Nous avons remarqué parmi l'assistance de nombreuses personnalités ecclésiastiques de la région, ainsi qu'une quantité d'amis et confrères du nouveau prêtre.

A 13 heures, en la salle du Foyer de la Jeunesse Catholique, rue Saint-Joseph, une charmante petite fête de famille réunissait les parents et amis de M. l'abbé Henri Clarisse.

FETES DU CRETINIER. — Les personne en possession des billets de souscriptions pour la Maternité sont priés de remettre les carnet épuisés à leur fournisseur. De plus, une commission spéciale passera chez les détenteurs de carnets pour prendre connaissance des billet vendus, à seule fin de fixer la date du tirage.

Les jeunes gens ayant vendu des petites fleur le jour de la fête, peuvent, dès à présent, retirer leur cadeau chez M. Albert Lagaise, 45, rue du Crétinier.

DERNIÈRE HEURE

LA SÉANCE DE NUIT A LA CHAMBRE

Le nouveau Gouvernement obtient 79 voix de majorité

Paris, 19 juin. — La séance est reprise à 22 h. 10. M. Soulier, député de la Seine, monte à la tribune.

LA QUESTION D'ALSACE-LORRAINE

M. Soulier demande de nouvelles précisions au Président du Conseil, au sujet de la déclaration ministérielle relative à l'Alsace et à la Lorraine.

La question, résume-t-il, est de savoir si la séparation est bonne à imposer à l'Alsace et à la Lorraine. Nous n'avons pas conquis ces deux provinces, nous les avons libérées, et la population, dans sa plus grande partie, n'aspire pas à cette séparation. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Poincaré lit l'engagement pris par le général Joffre, en novembre 1918, de maintenir toutes les libertés de l'Alsace et de la Lorraine. Il y a, termine-t-il, la parole de la France qui doit être maintenue.

M. Georges Weill, député du Bas-Rhin, monte à la tribune. Il remercie la Chambre du souci qu'elle montre de respecter la sensibilité et les traditions de l'Alsace. Mais il ne peut laisser dire, après les élections du 11 mai, que ces traditions seront en danger si l'union nationale est réalisée au moins en ce qui concerne les grands principes de notre droit public. (Applaudissements à gauche).

MM. Pfleger et Walter manifestent la plus vive indignation des paroles que M. Georges Weill ajoute et qui sont vivement applaudies à gauche. M. Georges Weill affirme, en effet, que la majorité des électeurs alsaciens, ont nettement voté pour les candidats qui avaient dans leur programme l'introduction des lois laïques en Alsace. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Voix: Clôture! Clôture!

Les députés alsaciens protestent véhémentement contre la clôture.

M. Schumann monte à la tribune aux applaudissements de la droite et du centre, cependant que M. Pfleger crie : Vive l'Alsace française! ce qui déchaîne à nouveau la fureur de la gauche.

M. Schumann parle au nom des 21 députés d'Alsace et de Lorraine. Nous serions, dit-il, assez disposés à accepter le projet gouvernemental quand il aura été soumis à une consultation populaire spéciale. (Mouvement.) La déclaration de M. Herriot ne nous satisfait nullement. Nous avons été douloureusement surpris de voir la déclaration parler de l'introduction des lois laïques.

M. de Baudry-d'Asson. — C'est une trahison!

M. Herriot, debout: Le gouvernement ne voit pas quel engagement il a pu trahir. Le Saint-Siège a reconnu que le Concordat était aboli en Alsace puisqu'il est aboli en France. Je pourrais le démontrer.

LES ORDRES DU JOUR

Paris, 19 juin. — Après quelques mots de **M. Fabry**, sur la sécurité de la France, ce qui l'amène à dire qu'il ne votera pas la confiance, la clôture est prononcée.

Le président donne lecture de l'ordre du jour de MM. Pinard, Léon Blum, Violette et Paul Morel : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour réaliser la politique approuvée le 11 mai par le suffrage universel, passe à l'ordre du jour. »

Il y a un ordre du jour de MM. Lafarge et P.-E. Flandin. Ce dernier monte à la tribune pour réclamer, en matière de politique extérieure, des assurances pour l'avenir.

Au nom de ses amis, **M. Groussau** lit une courte déclaration, indiquant les motifs qui le déterminent à refuser un vote de confiance à la décision du gouvernement de ne pas maintenir une ambassade auprès du Vatican, et sa menace aux congrégations.

Le gouvernement accepte l'ordre du jour Pinard sur lequel il pose la question de confiance.

Il y a également un ordre du jour de M. Ducos, député de la Haute-Garonne.

UNE BAGARRE SCANDALEUSE ENTRE COMMUNISTES ET SOCIALISTES

A minuit trente le député communiste de Paris **Garchery** se lance sur M. Joseph Claussat, député socialiste du Puy-de-Dôme C'est le signal d'une mêlée entre communistes et socialistes. Les communistes passent par-dessus les bancs, écrasant quelques mains Marty brandit son ceinturon et fouette les socialistes. Le centre et la droite protestent en criant: « Kérenski! Démission! » Les communistes, entonnant l'« Internationale », le président se couvre et la séance est suspendue au milieu d'un vacarme fou.

Le vote de confiance

LE GOUVERNEMENT OBTIENT 79 VOIX DE MAJORITÉ

A la reprise, le président met aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour de confiance. Le scrutin donne lieu à pointage.

La priorité en faveur de l'ordre du jour de confiance est votée par 313 voix contre 234.

L'ordre du jour de confiance est ensuite voté à mains levées.

L'ATTENTAT CONTRE LE DÉPUTÉ ITALIEN MATTEOTTI

On ad